

## Mécontentement EP1

La direction nous informe, qu'un seul EP1 sur 5 initialement engagées par l'ancien directeur Monsieur PAOLETTI.

Ils leur avaient été reproché de ne pas avoir respecter les règles en termes de gestes barrières, alors que :

- Les fiches reflexes dans leur intégralité, ne sont pas conformes
- Il y a un manque d'information sur la mise à jour des fiches reflexes auprès des salariés ainsi qu'un manque de volonté forte de ne pas communiquer (Fiche reflexe 6 ; [mise à jour le 9 juillet 2020](#))
- Les plans de circulation de site sont pas respectés
- Les gels et les lingettes ne sont plus disponibles sur les points contacts (imprimantes, machines café, ...)
- Le nettoyage renforcé dans les locaux n'est plus effectué
- Le nombre d'agents sur site n'est plus respecté
- La Gestion des équipes « entrantes » et « sortantes » n'est plus organisée de façon à ce que les agents ne se croisent pas
- Aucune information sur le Référent Covid-19 de chaque site n'est donnée aux agents
- La Modification du lieu de la prise de travail à Alfortville fait que les agents se retrouvent à 6 dans la même pièce prévues pour 2 personnes

Au vue des nombreux faits énumérés, nous vous demandons l'arrêt de la procédure disciplinaire qui n'est pas fondée et qui montrent encore une fois un acharnement.

La CGT reste à votre disposition pour échanger sur le sujet.